

Conseil d'établissement

École de la Forêt

Séance ordinaire

Procès-verbal

Présences : Mathieu Larocque, Moustapha Mbaye, Cindy Lesage-Pelletier, Isabelle Rivard, Natalie St-Jean, Anouk Bédard, Jean-François Noël, Sara St-Pierre, Nadine Desrochers, Mélanie Labelle, Isabelle Lowe, Anne Lavergne, Karyne Paradis, Isabelle Rivard

Absences : Jean Leopold Kabambi

1. **Accueil, prise de présences et vérification du quorum**

Le président constate le quorum et débute la rencontre

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Proposée par Natalie St-Jean et appuyée par Anouk Bédard

CE20240213-01 Adoptée à l'unanimité

3. **Adoption du procès-verbal**

3.1. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2024

Proposée par Cindy Lesage-Pelletier et appuyée par Jean-François Noël

CE20240213-02 Adoptée à l'unanimité

4. **Suivis au procès-verbal du 17 janvier 2024**

4.1. Bilan des propositions pour l'utilisation du fonds à destination spéciale

La direction en fait la présentation.

Au conseil des enseignants, il a été proposé l'ajout d'un Projet littéraire pour le deuxième bloc de pizza et les demandes pourront être faites par niveau. Achats de livres pour l'école.

Une proposition sera apportée au CÉ dans les prochains mois. Il est mentionné que le fonds à destination spéciale doit inclure un projet commun à tous les niveaux et selon la loi, il doit être rattaché à un projet spécifique. De plus, lorsque les fonds sont dépensés, il est primordial de le communiquer aux parents « grâce au fonds à destination spéciale... »

Dans les prochaines semaines, il y aura vérification auprès de la loi pour valider les types de projets pouvant être liés aux dépenses au fonds.

4.2. Processus d'appel d'offres pour les photos scolaires

Un appel d'offres a été rédigé par un avocat et la collaboration de la direction et Nadine Desrochers, agente de bureau. L'offre devrait être envoyée d'ici vendredi aux entreprises. Les fonds, les dates, remise des épreuves, des reprises (date), plusieurs partenaires qui répondent à l'appel d'offres, possible d'ajouter un addenda afin que l'offre soit reconduite entre 3 à 5 ans.

5. **Intervention(s) :**

5.1. Interventions du public

Aucun membre présent

5.2. Mot des membres de la communauté

Aucun membre présent

5.3. Mot du représentant de l'O.P.P.

Karine souligne la célébration de la semaine des enseignantes et des enseignants par deux activités, soient la journée bar à yogourt et la journée limonade. Des cartes de souhaits ont également été remises aux enseignants. Les prochaines célébrations seront les semaines des TES, PEH, du soutien administratif et de la garde scolaire en mai.

5.4. Mot de la représentante au comité EHDA du CSSPO

Prochaine rencontre le 19 février 2024. Les informations seront partagées au président à la suite de la rencontre.

6. **Proposition(s) :**

6.1. Campagne de financement à la journée provinciale au profit d'Opération Enfant Soleil « *Porte ton pyj!* »

Les élèves et le personnel sont invités à porter leur pyjama et si désiré, à faire un don de 2\$. Tous les dons seront remis à Opération Enfant Soleil. Aucun engagement à en faire la promotion. Aucune tâche supplémentaire pour les enseignants ou l'agente de bureau. Une formule clé en main. La date de l'événement est le 23 février 2024.

Proposée par Anouk Bédard et appuyée par Sara St-Pierre
CE20240213-03 Adoptée à l'unanimité

7. **Informations :**

7.1. Correspondance

Aucune

7.2. Plan de rattrapage du MÉQ à l'école de la Forêt (ajouts de services)

Avec l'équipe- école, on constate que certains élèves ont fait des pas de géants.

Ajout de TES

Francisation a repris de service

Il est toujours important de se rappeler que le service est offert en fonction du volontariat du personnel. Les groupes sont constitués au maximum de 10 élèves.

Certains parents ont refusé l'offre puisqu'ils offrent du tutorat à la maison.

Durant la relâche scolaire (préscolaire inclus), le plan de rattrapage sera de 8h30 à 10h30 du lundi au jeudi.

L'horaire du plan de rattrapage, durant les jours de classe est le suivant :

- 7h15 à 8h45 : 1^{re} année
- Midi pour 5^e et 6^e années

Une somme de 125,000\$ est allouée pour l'école de la Forêt.

Le plan est mis en place jusqu'à la fin de la 2^e étape. Par la suite, il y aura réévaluation des besoins afin d'identifier si l'offre doit se poursuivre.

Il est mentionné qu'une personne ressource a été ajoutée à la bibliothèque pour accompagner dans les besoins en lecture.

7.3. Passation du QVSER du 11 au 28 mars 2024

Questionnaire le sentiment de sécurité pour les élèves de la 4 à 6^e année

Les réponses recueillies contribuent à l'élaboration du Projet éducatif 2023-2027 et du plan de lutte à la violence et l'intimidation.

7.4. Période de réinscriptions pour tous nos élèves : 20 février au 1^{er} mars 2024

Important pour ne pas se retrouver en situation de surplus

7.5. Vaccination de nos élèves âgés de 5 à 11 ans (1^{re} et 2^e dose)

8. **Rapports :**

8.1. Présidence

Souligne l'engagement des membres du Conseil d'établissement

8.2. Direction

Mention des Journées de la persévérance scolaire et en profite pour souligner persévérance des enseignants. Remercie les enseignants (équipe-école) pour leur engagement.

Enjeux sur la cour de l'école pour la sécurité. Des mesures sont mises en place.

Une mention spéciale est soulevée pour l'apport de Mme Brigitte Goneau, enseignante en arts dramatiques, pour les spectacles de Noël. « La Semaine de Noël avant la relâche ».

8.3. Enseignants et professionnel

Merci à l'OPP pour les activités et les attentions

8.4. Personnel de soutien

Beaucoup de travail en lien avec la rémunération afin de tout remettre en place rapidement.

8.5. Personnel au service de garde

Dans la période des relevés fiscaux, des rattrapes de paiements et des informations manquantes.

Nous sommes heureux de mentionner que le personnel est stable.

8.6. Représentant au Comité de parents

Prochaine rencontre la semaine prochaine. Le Calendrier 2024-2025 scolaire approuvé. La Politique sur le transport scolaire et le corridor scolaire sont des sujets en ce moment et devraient pouvoir être adoptés d'ici la prochaine rentrée scolaire.

9. **Varia**

Un membre apporte à la table son questionnement par rapport au taux de lecture du Petit Echo. Une discussion apporte certains points de questionnement :

- Revoir les moyens de communication
- Revoir le format
- Simplification de la communication

10. **Levée de l'assemblée**

19h47

Proposée par Cindy Lesage-Pelletier et appuyée par Moustapha Mbaye
CE20240213-04 Adoptée à l'unanimité

11. Prochaine rencontre le **mardi 9 avril 2024 à 18 h 30 au local 243.**

M. Mathieu Larocque

Président

Mme Isabelle Lowe

Directrice



64. Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

71. Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.

Le conseil d'établissement

ADOPTE

- 66. Son budget annuel de fonctionnement
- 74. Le projet éducatif
- 75.1. Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence
- 77.2 Les règles de fonctionnement du service de garde
- 82. Le rapport annuel
- 95. Le budget annuel de l'école

APPROUVE

- 69. le procès-verbal du Conseil d'établissement
- 75.0.1 Toute contribution financière exigée selon article 3, 7 et 292
- 76. les règles de conduite et les mesures de sécurité
- 77.1. La liste du matériel d'usage personnel
- 84. Les modalités d'application du régime pédagogique
- 85. approuve l'orientation générale.... en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration de programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves.

Le conseil d'établissement approuve également les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des activités ou contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation, qui lui sont proposées par le directeur de l'école.

- 86. Le temps alloué à chaque matière
- 87. La programmation des activités éducatives avec changement aux heures quotidiennes ou sorties à l'extérieur des locaux.
- 88. La mise en œuvre des programmes de services complémentaires
- 93. L'utilisation des locaux

ÉTABLIT

- 67. Règles de régie interne
- 77.1. Le principe d'encadrement des coûts

EST CONSULTÉ

79 la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école; les critères de sélection du directeur de l'école

96.4 Par l'OPP, sur les modalités d'usage des services de soutien administratifs et les équipements de l'école

96.15 le choix des manuels scolaires et du matériel didactique

96.15 Modalités des communications pour le cheminement scolaire

96.22 Les besoins de l'école en biens et services, ainsi que des besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école.

CONSULTE

89.2 Les élèves une fois par année